

COMMUNE DE MONTSOREAU DOMAINE : Administration générale Conseil municipal du 13 janvier 2025	01	☒ Procès-Verbal ☐ Délibération ☐ Information
---	-----------	--

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Montsoreau, légalement convoqué le mercredi huit janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky MARCHAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Membres présents : 09

Votants : 11

Présents : Mesdames Laure CHENTRIER et Sylvie MARCHET, et Messieurs Jean-Philippe BONDIN, Jean-Michel FONTAINE, Gérard DEVOS, Jacky LHOMMEDÉ, Jacky MARCHAND, Bernard PELÉ et Olivier RIQUET

Absent excusé : Madame Martine ROZON donne pouvoir à Madame Laure CHENTRIER et Madame Marie-Caroline CHAUDRUC donne pouvoir à Monsieur Olivier RIQUET

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard DEVOS

Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

1. Autorisation de dépenses en investissement avant le vote du budget 2025

Selon les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de payer les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les dépenses imprévues, soit 246.418,45 € x 25 % ; soit 61.604,61 € maximum.

Les chapitres concernés sont les suivants :

Chapitre 20 / Immobilisations incorporelles

- 203 – Frais études, recherche et développement et frais d'insertion : 5.000,00 €
- 2051 – Concessions et droits similaires (informatiques) : 4.000,00 €

Chapitre 21 / Immobilisations corporelles

- 2157 – Matériel et outillage technique : 2.000,00 €
- 2158 – Installations, matériel et outillage technique : 50.000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 selon la répartition ci-dessus.

Informations / Questions diverses

- Bulletin municipal 2025
Monsieur le Maire indique que la livraison est prévue semaine 3 et qu'il préparera les feuilles pour chaque conseiller quant à la distribution des bulletins dans les boîtes aux lettres des habitants. Un document sera remis pour les résidences secondaires invitant les propriétaires à venir en mairie.

- Renouvellement label « Petites Cités de Caractère »

Monsieur le Maire procède à la lecture de la lettre de félicitations reçue en mairie le 30 décembre 2024 de la part des Petites Cités de Caractère France et Pays-de-Loire ; lettre qui a été également envoyée à l'ensemble du conseil municipal le 30 décembre dernier.

PCC France a ainsi validé le rapport de la Commission de contrôle du 16 décembre 2024.

La commune de Montsoreau se voit donc renouvelée de son label pour 5 ans : de 2025 à 2029.

En parallèle, la Commission de contrôle des PCC a fait parvenir à la commune un rapport reprenant prescriptions et conseils.

Monsieur Olivier RIQUET évoque les points négatifs dudit rapport et propose de retravailler ces défauts.

Monsieur le Maire évoque que la signalétique générale du bourg sera revue en 2025 et rappelle la commission voirie du lundi 20 janvier.

Monsieur Olivier RIQUET revient sur la signalétique et demande si le panneau « Petites Cités de Caractère » en entrée de bourg avait été changé avant la visite expertise ?

Madame Laure CHENTRIER lui répond que les panneaux en entrées de bourg sont les anciens modèles. Les membres de la commission avaient alors fait la remarque lors de la visite.

Monsieur le Maire propose alors de racheter des panneaux correspondant à leur nouveau logo.

Monsieur Olivier RIQUET demande s'il y a une charte graphique à respecter sur les panneaux à l'intérieur du village ?

- Renouvellement label « Villes et Villages Fleuris »

Monsieur le Maire annonce que le jury dudit label viendra visiter la commune entre le 03 juin et le 11 juillet 2025. La rencontre sera organisée avec 1 élu minimum et 1 technicien. La visite durera maximum 1 heure avec 10' de présentation et 50' de visite. Un dossier synthétique est à préparer et à envoyer par mail avant le mercredi 30 avril ; des ressources sont disponibles sur leur site.

Madame Laure CHENTRIER se propose d'être l'élue référente de ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute que ce label doit être renouvelé tous les 4 ans.

Monsieur Jacky LHOMMEDÉ intervient et corrige tous les 3 ans ; la dernière évaluation datant de 2022.

- Aménagement parcelles Martine ROZON

Monsieur le Maire rappelle avoir déjà évoqué ce sujet à différents conseils municipaux. Il s'agit d'un projet à l'initiative du PNR, axé sur la création d'un aménagement mixte (habitat/commerces/bureaux/stationnements) sur des parcelles situées Avenue de la Loire, appartenant à Madame Martine ROZON. Il évoque une réunion qui s'est déroulée le 07 janvier dernier, en présence des Adjoints, des représentants du PNR et du CAUE. Il précise que les besoins de la Mairie seront à définir pour juin 2025. Le compte-rendu de ladite réunion est lu et remis à chaque conseiller municipal.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande sous quelle forme juridique est contractualisé ce projet du PNR ? Est-ce la Mairie qui préempte et achète, et en revend une partie au PNR ?

Monsieur Bernard PELÉ lui répond que rien n'est décidé pour le moment, il s'agit juste d'une étude de faisabilité. Pour l'instant, la commune doit réfléchir à ses besoins et la partie coût viendra par la suite. Il s'agit d'un projet commun.

Monsieur le Maire ajoute que le projet prendra plusieurs mois avant que le PNR ne prenne une décision.

Monsieur Bernard PELÉ précise que pour la partie commerces, il n'y aura pas de doublons d'activités.

Monsieur Gérard DEVOS confirme que des commerçants dans le bourg pourront même s'y installer et développer ainsi leur activité.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN suggère intéressant de demander l'avis de la population, organiser une réunion publique.

Monsieur Jacky MARCHAND lui répond dans la négative, qu'il est trop tôt, qu'il faut d'abord définir le projet.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande à Monsieur Jacky LHOMMEDÉ si la commune peut supporter un budget conséquent pour cet investissement. Monsieur Jacky LHOMMEDÉ lui répond dans l'affirmative.

Monsieur Bernard PELÉ confirme que le CAUE s'est déjà rendu sur place pour peaufiner ses études, le projet prendra plusieurs années.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande quelle est la superficie de la surface constructible ?

Monsieur Bernard PELÉ répond que cette mesure est difficile à apprécier pour le moment, le projet est à l'étude.

Monsieur Gérard DEVOS ajoute que selon ladite étude, avec la dépollution et le désamiantage du hangar, le prix de vente pourra éventuellement être revu.

Monsieur Olivier RIQUET confirme que des études de sol et des sondages sont nécessaires.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN dit avoir été interpellé par des Montsoréliens lors des vœux alors que lui-même n'était pas au courant...

Monsieur le Maire répond que le projet n'est encore qu'au stade études.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande de qui est composé le groupe de travail ?

Monsieur Bernard PELÉ répond que pour l'instant, le groupe de travail est composé du Maire et de ses adjoints.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN évoque le nombre d'agents du PNR : 40 ETP. Le PNR aura besoin de nombreux bureaux.

Madame Sylvie MARCHET affirme que ceux-ci pourront être sur plusieurs étages.

Monsieur Gérard DEVOS affirme avoir vu Madame Martine ROZON pour lui expliquer ce début de projet.

- Aménagement Rue des Abbesses

Monsieur le Maire revient sur une rencontre organisée le 08 janvier 2024 avec les représentants de l'ATD de Doué-la-Fontaine.

Cet aménagement porterait sur des rétrécissements ponctuels dans la Rue des Abbesses, tout en maintenant la fluidité des usagers de la route, sécurisant les piétons et cyclistes, et en conservant quelques stationnements.

Monsieur le Maire précise qu'un essai est prévu avec l'installation de baliroad (blocs plastiques rouges et blancs) et marquage au sol pendant les semaines 16, 17 et 18. Des compteurs de flux et vitesses seront en parallèle installés.

Ce projet d'aménagement pour avoir lieu en 2026.

Monsieur Jacky MARCHAND évoque plus de 200 camions PL qui utilisent cette rue par jour.

Monsieur Bernard PELÉ ajoute que la fluidité n'est pas assez présente et souhaite conserver une circulation à 2 voies.

Monsieur Olivier RIQUET demande alors si des rétrécissements vont bien être mis en place, de manière à protéger les jeunes du Déclic lors de conduites dangereuses.

Monsieur Bernard PELÉ lui répond dans l'affirmative, et pourquoi pas l'installation d'un plateau.

Monsieur Jacky LHOMMEDÉ se dit contre cet aménagement, trop bruyant.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande qui gère l'autorisation de circulation des PL ? puisque qu'une déviation avait été mise en place pour les PL lors du passage de la flamme olympique.
Monsieur Bernard PELÉ répond qu'effectivement les PL n'ont pas à traverser Montsoreau puisque les camions sont interdits sauf desserte locale.

- Sondage commerçants pour installation distributeur automatique

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux qu'un message a été envoyé à tous les commerçants le 20 décembre 2024, suite à une rencontre avec un prestataire le 17 décembre par le bureau municipal (Maire et ses adjoints).

Des réponses ont été reçues par le Saut aux Loups, le Salon, Val'Anjou, la Marine de Loire, la Boutique du 4, Sylvaine esthétique, le Simone Truck, le Montsorelli, Matmae, le Ververt, la Dentellière, Caza Pizza, le 2 et Viveco.

Ces réponses sont défavorables à la majorité : pas d'utilité, privilégier le contact humain, perte lien social, bruit et débordements possibles la nuit, pas esthétique, mauvaise image, promouvoir les commerces existants, suffisamment de points de restauration.

Il suggère d'organiser une rencontre avec les restaurateurs pour s'accorder sur les jours de fermeture.

Monsieur le Maire explique qu'il aurait fallu demander l'accord aux ABF et ne pas porter concurrence aux commerces déjà existants.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN souligne l'initiative d'avoir consulté tous les commerçants.

Monsieur Bernard PELÉ regrette qu'il n'y ait plus d'Association des commerçants dans le village, le collectif des Montsor'Elles ne suffit pas. Ce sujet était l'occasion de leur donner la possibilité de s'exprimer ; les commerçants ne s'entendant guère.

Monsieur Gérard DEVOS confirme que l'Association existe toujours mais est en sommeil et la dernière présidente est Madame Dominique ROI.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN ajoute que beaucoup de commerces sont fermés le mardi soir.

Madame Laure CHENTRIER confirme qu'il est difficile de manger ou boire un verre l'été le soir dans le village.

Monsieur Bernard PELÉ répond que c'est dû au manque de touristes ! il n'y a plus personne à 21h !

Monsieur Gérard DEVOS et Madame Sylvie MARCHET évoquent qu'il y a une dizaine d'années, la Place du Mail était plus vivante, des soirées étaient organisées jusque 23h-0h.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN dit qu'il faudrait toujours au moins un point de restauration ouvert par jour. Il y a une différence entre horaires et jour de fermeture.

Monsieur Jacky LHOMMEDÉ évoque peut-être des difficultés dans le recrutement du personnel.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN annonce que les restaurateurs de la commune semblent avoir bien travaillé dans l'ensemble cet été (mieux en août qu'en juillet). Il suggère de réfléchir à comment faire venir plus de touristes pour que les commerces soient ouverts.

Monsieur le Maire propose d'organiser une rencontre avec les restaurateurs et cafés pour échanger sur les jours de fermeture.

- Présentation des événements/réunions à venir (Agenda du Maire)

Monsieur Jean-Philippe BONDIN annonce être allé à la cérémonie des vœux de Candes St-Martin et que des travaux vont être entrepris par la commune en 2025, et notamment dans la Ruelle du Puits St-Michel et au niveau du giratoire Candes/Montsoreau.

Monsieur Jacky MARCHAND évoque la réunion avec l'ATD et dit qu'une étude est en cours pour matérialiser les stationnements le long de la Loire, entre le Château et Candes.

Monsieur Jean-Philippe BONDIN demande la teneur de la rencontre avec l'OT de Saumur et le PNR le mardi 21 janvier à 10h ?

Monsieur le Maire lui répond que des offices de tourisme ferment, ils vont revoir les dates et les horaires de celui de Montsoreau. Monsieur Jean-Philippe BONDIN sera présent.

Monsieur Olivier RIQUET revient sur un devis émis par M. Stéphane DEBARRE quant à l'élagage d'arbres le long de l'Arceau. Est-il signé ?

Monsieur le Maire avoue ne pas se rappeler, et vérifiera dès que possible.

- Le prochain conseil municipal se déroulera le lundi 10 février 2025 à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Jacky MARCHAND

Gérard DEVOS